

## **Association canadienne des orthophonistes et audiologistes**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

En période de compressions budgétaires, le gouvernement doit mettre l'accent sur des programmes qui favorisent l'amélioration des conditions sociales tout en réduisant les coûts à long terme. Voilà exactement ce que font les programmes qui offrent des avantages aux enfants et à leurs familles sur le plan du développement ou de l'éducation. Un rapport de Statistique Canada publié en 2006 a révélé qu'environ 78 240 enfants d'âge scolaire souffraient d'un trouble de la parole. En agissant de façon proactive pour déceler et traiter les troubles de la parole, du langage et de l'audition, nous pouvons prévenir les dommages indus pendant les années cruciales du développement des enfants sur le plan intellectuel, social et des communications. L'intervention précoce réduit également la probabilité que des services sociaux coûteux s'imposent à l'âge adulte pour ces personnes. Le même rapport de 2006 souligne la différence entre les taux de chômage des personnes non handicapées (6,8 % à ce moment-là) et ceux des personnes atteintes d'un trouble de l'audition (10,4 %) ou d'un trouble de la parole ou du langage (13,6 %). Au Canada, les pertes auditives importantes ne sont habituellement pas détectées chez les enfants avant l'âge de deux ans et demi; la plupart des difficultés auditives modérées ne sont pas détectées avant l'âge scolaire. Il est possible de changer cette situation. Un test non invasif et très précis peut permettre de détecter rapidement toute perte auditive chez les nouveau-nés avant même qu'ils ne quittent l'hôpital. Fait intéressant, en cette période où les diagnostics médicaux sont coûteux, ce test est très abordable (environ 35 \$). Aux États-Unis, un tel test est déjà administré à plus de 95 % des nouveau-nés et constitue une exigence législative dans au moins 33 États. Au Canada, les programmes sont différents les uns des autres et certaines provinces (Alberta, Saskatchewan, Manitoba, et Terre-Neuve-et-Labrador) n'offrent toujours pas le dépistage universel des troubles de l'audition chez les nouveau-nés (DUTAN). Le Canada doit suivre l'exemple de nombreux autres pays développés, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, en veillant à ce que le DUTAN soit la norme dans les soins prodigués aux nouveau-nés. Le développement de la petite enfance a des effets importants et durables sur la réussite sociale, scolaire et professionnelle de la personne. Les troubles de la parole et du langage qui ne sont pas traités peuvent causer ou exacerber d'importants problèmes sociaux et comportementaux chez les enfants touchés, notamment ceux atteints de troubles concomitants (p. ex., trouble d'hyperactivité avec déficit de l'attention, problèmes de comportement agressif, troubles d'anxiété). La détection et l'intervention précoces peuvent éliminer ou réduire les effets négatifs des troubles de la parole, du langage et de l'audition, ce qui permet un meilleur développement des enfants et une diminution des coûts à long terme pour le gouvernement.

## **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

## **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

## **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles sont les mesures fédérales nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Comme il a été mentionné ci-dessus, il est essentiel de mettre en place des programmes adéquats favorisant la détection et le traitement précoces des troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ces programmes permettront non seulement aux enfants de mieux se développer sur les plans scolaire, social, émotionnel et cognitif, en veillant à ce que nos enfants aient tous les outils pour réussir, mais ils réduiront également les coûts pour le gouvernement dans les années à venir. L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes est notamment préoccupée par l'accès à ces services dans les collectivités autochtones du Canada. En 2010, grâce au financement de Santé Canada, l'Association a mené un projet de recherche qui a fait date en examinant les obstacles aux services d'orthophonie et d'audiologie pour les enfants de moins de six ans dans les collectivités des Premières nations, des Métis et des Inuits au Canada. L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes a relevé trois grands obstacles à l'accès aux services et à l'utilisation de ceux-ci, et le premier d'entre eux est l'emplacement. Les praticiens doivent souvent parcourir de grandes distances pour se rendre dans des collectivités qui sont inaccessibles par voie terrestre ou maritime pendant une grande partie de l'année, ce qui entraîne des coûts élevés. Les difficultés liées à la coordination des services constituent le deuxième obstacle. Les programmes destinés aux Autochtones sont souvent compliqués en raison de leur nature intergouvernementale et l'accès y est limité. Selon une autre étude, seulement 10 % des enfants autochtones, métis et inuits ont accès au Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Enfin,

l'étude menée par l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes a révélé la nécessité d'élaborer des outils et services qui soient plus appropriés sur les plans culturel et linguistique et puissent être adaptés aux besoins des collectivités, et d'avoir accès à de tels outils. Des services comme ceux-là doivent être fournis par des praticiens chevronnés, en tenant compte des différences culturelles, des valeurs respectives du praticien et du patient, et de ce que chacun peut amener au traitement. Habituellement, les modèles traditionnels de prestation de services sont insuffisants à cet égard; les familles peuvent être mal à l'aise et décider de ne pas se prévaloir des services offerts. Même si l'on constate certains signes de progrès (p. ex., depuis janvier 2012, les audiologistes sont officiellement autorisés à prescrire de l'équipement et des services d'audiologie en vertu du Programme des services de santé non assurés), il reste du travail à faire. Des recherches additionnelles doivent être effectuées sur l'incidence et la prévalence des troubles d'orthophonie et d'audition dans les collectivités autochtones. Nous devons collaborer avec ces collectivités afin d'établir les priorités en matière de services et de déterminer la façon dont les audiologistes et les orthophonistes peuvent le mieux répondre aux besoins cernés à l'échelle communautaire.